

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaients présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Renouvellement de l'adhésion au système de certification forestière PEFC**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par douze voix pour et une contre,

- DÉCIDE**
- de renouveler son adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine pour cinq ans, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
 - de s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier ;
 - de s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.

CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON